

CONSEIL MUNICIPAL DE SARDENT

Procès-Verbal SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Table des matières

OUVERTURE	1
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021	1
TARIFS COMMUNAUX	2
PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE SARDENT	2
BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2021	3
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	5
ADHESIONS ET CONTRIBUTIONS	6
BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT PRIMITIF 2021	7
BUDGET LOTISSEMENT PRIMITIF 2021	9
MODALITE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION DE LAVAGE	10

OUVERTURE

L'an deux mil vingt-et-un, le 08 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la cantine sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Etaient présents : MMES ANGELINI Patricia, BAUMET Christelle, TERRACOL Sandra, CADILLON-LAPORTE Fanny, VEYSSET Angélique, DEHUREAUX Alice, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, CHASSAGNE David, CANDORET Jérôme, DUGUET Pierre, GAUTHIER Christian

Etaient absents et excusés : Mme Joëlle FAUCONNET, Ms Régis GUYONNET, Pascal LESOUPLE

Secrétaire de séance : Alice DEHUREAUX

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2020.

Toutefois, la disparition progressive de la taxe d'habitation étant compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, il faut additionner le taux départemental de 22,93% au taux de 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021,
- Fixe pour 2021 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe foncière sur bâti	16,03	38,96
Taxe foncière sur non bâti	77,74	77,74

TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'ensemble des tarifs communaux. Il propose aux membres du conseil de ne pas augmenter les tarifs communaux hormis la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école en raison de l'augmentation des charges liées.

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE SARDENT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revaloriser de 50€ la participation des communes de résidence des enfants aux frais de fonctionnement de la commune d'accueil pour l'année scolaire 2021/2022 :

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE	
Pour un enfant /	580,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte cette tarification qui sera mise en vigueur pour la rentrée scolaire 2021/2022,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les écritures comptables.

BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2021

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES €		RECETTES €	
Charges à caractère général	268 583,00	Impôts et taxes	322 425,00
Charges de personnel	378 371,00	Dotations de l'Etat	422 904,00
Charges de gestion courante	88 514,00		
Intérêts d'emprunts	4 700,00	Produits des Services et des domaines	41 152,00
		Autres produits de gestion courante	25 000,00
		Produits exceptionnels	2 500,00
		Atténuation de charges	9 000,00
Dépenses d'ordre de fonctionnement			
= 3 866,00			
Virement à la section d'investissement	137 836,19	Résultat reporté de 2020	58 889,19
TOTAL	881 870,19	TOTAL	881 870,19

INVESTISSEMENT			
DEPENSES €		RECETTES €	
Restes à réaliser			
RAR Logiciel cimetière	7 200,00	DETR RAR	46 600,12
		Conseil Départemental RAR	2806
		DRAC RAR	6 284
RAR Restauration mobilier de l'église	33 819,00	FCTVA	26 000,00
Dépenses d'équipement		Nouvel emprunt	130 000,00
Maison des Services	476 542,72	DETR	193 901,00
Acquisition du fonds de commerce du Bar Restaurant	32 000,00	DSIL	58 853
Rénovation du Bar Restaurant	76 454	EUROPE	100 000,00
Voirie Le Bourg	24 510,00	ETAT	18 410,00
Réfection de trottoirs	3 997,72	CD23 BOOST'COMM'UNE	16 664,00
Sécurisation de l'école	16 294,56	LA POSTE	20 000,00
		SDEC	1185
Achat de matériel numérique pour l'école	9 734,00	Amendes de Police	500
Achat de mobilier pour l'école	4 000,00	Vente de terrain	1500
Matériel informatique Mairie	2 500,00		
Achat Lave vaisselle école	7 500,00	Excédents de fonctionnement capitalisé	101 292,11
Panneaux	1 000,00		
Dépenses Imprévues	29 966,19		
Capital des emprunts	24 216,00	opération d'ordre	3 866,00
Solde d'exécution	115 963,23	Virement depuis la section de fonctionnement	137 836,19
TOTAL	865 697,42	TOTAL	865 697,42

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le budget principal primitif 2021
- Autorise le Maire à réaliser les écritures comptables correspondantes :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission Culture, Vie associative, et Communication s'est réunie mercredi 7 avril et propose d'attribuer les subventions comme présenté :

Association	Subvention 2020	Proposition 2021
ACCA		
ADMRC	50,00 €	50,00 €
ADOT	50,00 €	50,00 €
Anciens Combattants	250,00 €	250,00 €
Arti shows 2		
ATC St Christophe		AJOURNEE
Bibliothèque	750,00 €	750,00 €
Bois du Thouraud	50,00 €	50,00 €
Cochonnet Sardentais	400,00 €	AJOURNEE
Enfants Clown		AJOURNEE
Entrechats		
Gym Sardentaise	300,00 €	
Interlude	600,00 €	600,00 €
La Truite Marchoise	50,00 €	
Le Laab		
Ligue contre le Cancer	50,00 €	50,00 €
Roue Libre		AJOURNEE
Sporting Club Sardentais	1 500,00 €	1 500,00 €
Theatr'Enfants	1 200,00 €	1 200,00 €

Après en avoir délibéré, avec 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- Valide l'attribution de subvention comme présenté
- Autorise le Maire à réaliser les écritures comptables correspondantes :

ADHESIONS ET CONTRIBUTIONS

Adhésions et contributions		
Organismes	Montants € 2020	Montants € 2021
Association de soutien à domicile du Donzeil	2 397	2 397
AMAC 23	237,44	242,40
Association Solidarité Rurale	200	200
Centre Régional des Energies Renouvelables	200	0
Agence Attractivité Aménagement 2.3	945	945
Association Foncière de Remembrement	178,98	0
EVOLIS 23	122,24	250
Service Départemental d'Incendie et de Secours 23	700	0
Syndicat Départemental des Energies de la Creuse	209	212
Service de Développement de l'Informatique Communal 23	300	300
Association d'Aquitaine des Acheteurs publics Responsables	220	0
Centre Permanent des Initiatives Environnementales 23	186	186
Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement 23	200	200

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide les adhésion et contributions 2021 comme présenté
- Autorise le Maire à réaliser les écritures comptables correspondantes :

Jérôme Augustyniak demande une suspension de séance.

La séance est suspendue pour 10 minutes.

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT PRIMITIF 2021

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES €		RECETTES €	
Charges à caractère général	75 100		
Charges de gestion courante	17 658,00		
Intérêts d'emprunts	1 002,00	Produits des Services et des domaines	97 964,00
Charges exceptionnelles			
Dépenses imprévues			
Dépenses d'ordre de fonctionnement = 12 845,00			
		Opérations d'ordre	2 359,00
Virement à la section d'investissement	36 139,54	Résultat reporté de 2020	42 421,54
TOTAL	142 744,54	TOTAL	142 744,54

INVESTISSEMENT			
DEPENSES €		RECETTES €	
RESTES A REALISER			
RAR 2ème pompe à Tressagne	10 000,00		
RAR Diagnostic Assainissement collectif	22 080,00	RAR Agence de l'Eau Loire Bretagne pour Diagnostic Assainissement	9 200
RAR Enfouissement de l'alimentation du captage de La Feyte	11 000,00	RAR Conseil Départemental	4 600
RAR Sectorisation et télégestion du réseau	258 792,38	RAR Agence de l'Eau Loire Bretagne	144 679,00
RAR Frais d'étude sectorisation	7 870,00		
DEPENSES D'EQUIPEMENT			
Schéma directeur	36 000,00	Agence de l'Eau Loire Bretagne pour schéma directeur	21 000
2ème pompe de relevage route de Masmangeas	4 560,00	Conseil Départemental pour schéma directeur	3 000
Curage des lagunes	9 808,93		
Raccordement captage de La Feyte	2 500,00		
Capital des emprunts	5 493,00	Opération d'ordre	12 845,00
Opérations d'ordre	2 359,00	Virement depuis la section de fonctionnement	36 139,54
		Solde d'exécution reporté	138 999,77
TOTAL	370 463,31	TOTAL	370 463,31

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le budget eau et assainissement primitif 2021
- Autorise le Maire à réaliser les écritures comptables correspondantes :

BUDGET LOTISSEMENT PRIMITIF 2021

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES €		RECETTES €	
Charges à caractère général			
Résultat reporté	3 906,92	Produits des domaines	
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	26 007,10
TOTAL	3 906,92	TOTAL	26 007,10

INVESTISSEMENT			
DEPENSES €		RECETTES €	
Dépenses Financières	26 007,10		
Opérations d'ordre		Solde d'exécution reporté	26 007,10
TOTAL	26 007,10	TOTAL	26007,1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le budget lotissement primitif 2021
- Autorise le Maire à réaliser les écritures comptables correspondantes :

MODALITE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION DE LAVAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer un bail emphytéotique avec l'exploitant de la station de carburant qui souhaite également implanter une station de lavage sur l'emplacement dédié.

Voici les conditions proposées :

ENTITES :

Bailleur : Commune de Sardent

Preneur : F3C ENERGY

OBJET DU BAIL : Le bailleur donne à bail emphytéotique un terrain, d'une surface de 429m² destiné à accueillir une station de lavage.

DESIGNATION DU BIEN : Parcelle ZE102, lot 1 (4a29ca) Nouallet 23250 SARDENT

DUREE DU BAIL : 25 ans

REDEVANCE : 150 €/an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les conditions du bail telles que présentées,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

La séance est levée à 21h40.